

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

A 12:00, Espace BOCAPOLE - BRESSUIRE

### Compte-Rendu

Le dix-huit septembre deux mille vingt, 12 heures 00, le Conseil d'Administration de la régie Bocapole s'est réuni sur le site de Espace Bocapole, sous la Présidence de Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

**Étaient présents (10)** : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Emmanuelle MENARD, Yves MORIN, Joëlle NAUD, Michel PITORIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Benoît SIMONNEAU,

**Excusés (5)** : Dominique PAQUEREAU, Claire PAULIC, Jack RAMBAULT, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

**Pouvoirs (4)** : Claire PAULIC à André GUILLERMIC, Jack RAMBAULT à Emmanuelle MENARD, Philippe ROBIN à Yves MORIN, Dominique TRICOT à Marie JARRY

**Date de convocation** : Le 11-09-2020

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MENARD

## 1. ASSEMBLEES

### 1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Voir PV du Conseil d'Administration du 26 mai 2020

## 2. DELIBERATIONS

### 2.1. ADMINISTRATION GENERALE

#### 2.1.1. Election du Président

Délibération : DEL-RB-2020-010

**Vu** les dispositions des articles R. 2221- 9 et R. 2221-55 du CGCT relatif à l'élection du président de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Pays du Bocage Bressuirais du 31 mai 2005 portant création d'une régie à autonomie juridique et financière pour Bocapole ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2019-290 du 18/12/18 modifiant les statuts de la régie personnalisée Bocapole ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2020-121a du 21/07/2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie de Bocapole ;

**Vu** l'article 15 des statuts de la régie Bocapole relatif à l'élection du Président ;

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts de la Régie personnalisée Bocapole et notamment son article 15, il s'agit d'élire le Président de la Régie Bocapole. Le Président ne peut-être qu'un élu issu du conseil communautaire.

**Sous la présidence du doyen de l'assemblée, il est procédé à l'élection du Président (art. 5211-9 du CGCT).**

**Le vote a eu lieu à bulletin secret.**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : 1 (blanc et nul)
- Nombre de suffrages exprimés : 13

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin le résultat suivant a été obtenu :

Madame Marie JARRY : 13 voix

**Madame Marie JARRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue Présidente de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2.1.2. Election du Vice-Président**

Délibération : DEL-RB-2020-011

**Vu** les dispositions des articles R. 2221- 9 et R. 2221-55 du CGCT relatif l'élection du ou des vice-présidents de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du Pays du Bocage Bressuirais du 31 mai 2005 portant création d'une régie à autonomie juridique et financière pour Bocapole ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2019-290 du 18/12/18 modifiant les statuts de la régie personnalisée Bocapole ;

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2020-121a du 21/07/2020 relative à la désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie de Bocapole ;

**Vu** l'article 15 des statuts de la régie Bocapole relatif à l'élection du ou des vice-présidents ;

Conformément au code général des collectivités territoriales et aux statuts de la Régie personnalisée Bocapole et notamment son article 15, il s'agit d'élire le vice-président de la Régie Bocapole. Le vice-président ne peut-être qu'un élu issu du conseil communautaire.

Toujours en application de l'article 15 des statuts de la régie, l'élection se fait à bulletin secret et à la majorité absolue.

**Le vote a eu lieu à bulletin secret.**

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- A déduire : 1 (blanc et nul)
- Nombre de suffrages exprimés : 13

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin le résultat suivant a été obtenu :

Monsieur André GUILLERMIC : 13 voix

**Monsieur André GUILLERMIC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu Vice-Président de la Régie Bocapole.**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**La séance est levée à 13h30.**